

■ **Société de fromagerie de Bémont**, à La Brévine, société coopérative (FOSC du 30.09.1986, p. 3739). Siegenthaler Pierre et Steiner Bernard ne sont plus membres du comité; les pouvoirs du premier sont radiés. Signature collective à deux avec le secrétaire ou le caissier a été conférée à Jacot Philippe André, du Locle, à La Brévine, membre et président du comité. Signature collective à deux a été conférée à Rossier Laurent, de Rougemont, à La Brévine, membre et caissier du comité. Matthey Charles-Henri, jusqu'ici caissier, demeure membre du comité; ses pouvoirs sont radiés.

Journal no 934 du 08.04.2004  
(02220492 / CH-645.0.301.027-9)